Le 26 octobre 2026

À cette séance extraordinaire, tenue le 26 octobre 2026, à la salle du conseil étaient présents les membres du conseil suivants : Rebecca Bonneville, Manuel Deblois, Patrick Donnelly-Genest, Marianne Jacques-Ouzilleau, Véronique Therrien et Francis Tardif sous la présidence de Marc-Antoine Cyr, maire. Aussi présent : Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier. Aucun contribuable n'est présent. La réunion débute avant la séance de travail, à dix-neuf heures trente-deux (19 h 32).

224-26 **Embauche d'une responsable de gestion des loisirs, de la culture et adjointe administrative (RGLCAA)**

Considérant le départ de Mme Patricia Labbé, RGLCAA, le 3 mars 2026;
Considérant les candidatures reçues par le comité de sélection;
Considérant la recommandation unanime du comité de sélection de retenir la candidature de Mme Véronique Labbé;
Considérant que Mme Véronique Labbé accepte le contrat de travail tel que proposé;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Véronique Therrien et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Véronique Labbé comme responsable de la gestion des loisirs, de la culture et adjointe administrative (RGLCAA) pour une durée indéterminée, selon la convention de travail proposée.
Le maire et le directeur général, greffier et trésorier sont autorisés à signer le contrat de travail au nom de la municipalité de Sainte-Hénédine.

225-26 **Levée de la séance**

Il est proposé par Rebecca Bonneville que la séance soit levée.
Il est dix-neuf heures quarante (19 h 40).

Marc-Antoine Cyr, maire	Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier

« Je, Marc-Antoine Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »